

# 2012



## **Plan d'action**

### **à l'égard des personnes handicapées**

### **de la Ville de Baie-Comeau**

## INTRODUCTION

L'accessibilité universelle est un principe auquel souscrit la Ville de Baie-Comeau. En ce sens, elle s'inscrit en conformité avec la Loi provinciale assurant l'exercice des droits des personnes handicapées afin de faciliter l'intégration sociale et professionnelle des personnes vivant avec un handicap ou une incapacité.

Dans la poursuite de mesures qui sont favorables à cette intégration, la Ville de Baie-Comeau continue ses efforts à mettre en œuvre différentes actions concrètes en faveur des personnes handicapées.

Ce plan d'action décrit les mesures qu'elle prendra au cours de la prochaine année pour identifier, prévenir et réduire les obstacles.

Par cela, la Municipalité reconnaît les droits des personnes handicapées et ceci se traduit au moyen des cinq axes d'intervention retenus :

- ✚ l'accessibilité aux lieux et édifices publics;
- ✚ l'habitation;
- ✚ le transport, la signalisation et le stationnement;
- ✚ les loisirs, la culture, la vie communautaire et le tourisme;
- ✚ l'administration municipale.

## Engagement de l'organisation

Ouvrant dans toutes les sphères de notre communauté, la Ville de Baie-Comeau doit prendre en compte, dans toutes ses actions, les besoins et les particularités de tous les citoyens et les citoyennes, sans exception aucune.

En procédant à la réalisation du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, la Municipalité s'engage à accroître leur accessibilité au milieu de vie et leur pleine participation sociale.

## Engagement de la Ville de Baie-Comeau à l'égard des personnes handicapées

Nous avons le plaisir de vous présenter le plan d'action 2012 à l'égard des personnes handicapées.

Toujours soucieux de prendre en compte les besoins des personnes vivant avec un handicap pour l'accessibilité aux différents services offerts par la Ville, année après année, nous effectuons, avec le plus de rigueur possible, les aménagements prévus dans le plan d'action.

Même si plusieurs gestes ont été posés afin d'améliorer leur qualité de vie, nous savons qu'il reste beaucoup à faire.

Avec l'aide du comité de travail, nous renouvelons notre engagement de poursuivre toutes les actions envisageables pour rendre encore plus agréable le quotidien des personnes vivant avec un handicap.

En terminant, nous remercions les membres du comité de travail pour leur implication et nous les assurons de toute notre collaboration.

*(Original signé)*

Christine Brisson  
Mairesse

*(Original signé)*

Richard Bélanger  
Conseiller municipal

## Principes de base

À partir de cette volonté de réduire les obstacles pour faciliter l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, la Municipalité reconnaît certains principes.

Tous les citoyens ont les mêmes droits. Les individus avec incapacité contribuent à enrichir nos valeurs collectives, telles la tolérance, l'ouverture à la différence, la détermination et la solidarité. La recherche à l'inclusion constitue donc un défi à relever au quotidien.

L'accessibilité universelle favorise l'utilisation similaire des possibilités offertes par un environnement pour tous les usagers. Elle permet à toute personne, avec ou sans incapacité, d'accéder à un bâtiment ou à un lieu public de qualité, de s'y déplacer, d'en utiliser les services offerts et de participer, s'il y a lieu, aux activités qui y sont proposées.

La participation citoyenne fait référence à la pleine liberté de participation à la vie publique, que ce soit en s'impliquant au sein d'organisme bénévole, en exerçant son droit de vote ou en influençant la prise de décisions. Il s'agit d'avoir cette possibilité de contribuer activement au développement social et économique de la communauté.

Le rôle joué par les organismes de soutien aux personnes handicapées et à leur famille représente un maillon essentiel à l'épanouissement de cette clientèle. De plus, la concertation entre ces associations ne peut qu'enrichir la qualité des services offerts et permettre de demeurer attentifs aux besoins évolutifs des individus concernés.

Ainsi, le partenariat entre les organismes et la Municipalité représente une approche à cultiver.

## Mise en œuvre

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette politique et du plan d'action, la coordination de son application est sous la responsabilité du Service des loisirs, sports et vie communautaire.

Un groupe de travail a été formé pour élaborer et faciliter les échanges au niveau du suivi et de la progression du plan d'action au sein de l'appareil municipal.

De plus, monsieur Richard Bélanger, conseiller municipal, agit en tant que représentant des personnes handicapées au sein du conseil municipal et lors des rencontres du comité de travail.

## Portrait de l'organisation

La Ville de Baie-Comeau compte 163 employés permanents, dont 36 employés-cadres et 127 employés syndiqués (cols bleus, cols blancs et pompiers). De ce nombre, on dénote la présence de 10 employés vivant avec un handicap.

Au total, on y retrouve 72 fonctions différentes. Selon les saisons, le nombre d'employés varie entre 300 et 400, en raison de l'embauche de personnes temporaires et des étudiants.

### Édifices :

- ✚ Bibliothèque Alice-Lane
- ✚ Centre de ski Mont Ti-Basse
- ✚ Centre des arts de Baie-Comeau
- ✚ Centre Henri-Desjardins
- ✚ Centre Henry-Leonard
- ✚ Division électrique
- ✚ Hôtel de ville
- ✚ Maison du patrimoine N.-A.-Comeau
- ✚ Maison du Tourisme
- ✚ Pavillon du Lac
- ✚ Pavillon du Vieux-Poste
- ✚ Pavillon Mance
- ✚ Pavillon Saint-Sacrement
- ✚ Sécurité publique – protection incendie
- ✚ Service de l'urbanisme
- ✚ Services publics, infrastructures et planification
- ✚ Travaux publics et environnement

## Bilan – 2011

### Axe d'intervention 1 : Accessibilité aux lieux et aux édifices publics

Objectif	Obstacle	Action	Résultat
Accroître l'accessibilité aux équipements et aux édifices publics municipaux.	Difficulté d'accéder aux bâtiments municipaux.	Bâtiment du 1310 d'Anticosti ✚ Estimation des coûts de réparation pour le système d'ouverture automatique de la porte d'entrée principale.	Travaux reportés en 2012.
		Bâtiment du 9 Marquette ✚ Modification du garde de corps de la rampe extérieure afin d'augmenter l'espace de circulation.	Travaux effectués.
		Mise à jour du relevé d'inventaire des travaux à effectuer en termes d'accessibilité dans les édifices de la Municipalité.	Les travaux ont débuté en 2011 et se poursuivront en 2012.
	Difficulté d'accéder et de circuler dans les parcs en fauteuil roulant.	Parc D'Astous ✚ Procéder à l'abaissement du trottoir.	Travaux reportés en 2012.
		Parc des Pionniers Halte No 3 - Promenade du littoral ✚ Enlever un escalier et faire une montée en asphalte pour faciliter l'accès.	Travaux reportés en 2012.



**Axe d'intervention 2 : Habitation**

<b>Objectif</b>	<b>Obstacle</b>	<b>Action</b>	<b>Résultat</b>
Rehausser le niveau et le sentiment de sécurité en milieu résidentiel.	Mise à jour de la banque de données concernant la clientèle handicapée (nouvelle clientèle et déménagement).	Élaborer une banque de données identifiant les personnes handicapées (localisation et nature du handicap) et la rendre accessible aux premiers intervenants des mesures d'urgence.	Continuité de la mise à jour en 2012.

**Axe d'intervention 3 : Transport, signalisation et stationnement**

<b>Objectif</b>	<b>Obstacle</b>	<b>Action</b>	<b>Résultat</b>
Faciliter la circulation des personnes handicapées sur la voie publique.	Absence de signalisation pour les zones piétonnières.	Procéder à l'identification et à la signalisation des traverses de piétons sur place La Salle.	Travaux effectués et en continu.
Accroître l'offre et le mode de fonctionnement du Service de transport adapté.	Difficulté de déplacement, considérant l'horaire du transport adapté.	Étudier la possibilité de l'implantation de la carte universelle.	Travaux reportés en 2012.
		Procéder à l'étude de faisabilité pour l'implantation du Service de taxi adapté.	Projet abandonné en raison que le service est assuré par un commerçant privé.

## Axe d'intervention 4 : Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme

Objectif	Obstacle	Action	Résultat
Favoriser la participation des personnes handicapées aux activités communautaires, récréatives, culturelles, sportives et touristiques.	Manque de promotion.	Encourager les organismes de loisir reconnus par la Municipalité à offrir leurs services à toutes les clientèles.	Identification des organismes potentiels et en mesure d'adapter leur programmation.
		Promouvoir l'accès aux diverses activités de gérance et équipements de la Municipalité.	Travail en continu.
	Accès limités ou inexistant à certains plateaux municipaux.	Répertorier sur les édifices de loisir de la Municipalité, les mesures favorisant l'accessibilité et l'intégration des personnes handicapées.	Inventaire débuté en 2011 et finalisation en 2012.

## Axe d'intervention 5 : Administration municipale

Objectif	Obstacle	Action	Résultat
Favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.	Manque de ressources humaines.	Poursuite de l'analyse du système d'emploi à l'égard des personnes handicapées.  L'analyse portera sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Dotation du personnel (recrutement, sélection, décision);</li> <li>✚ Promotion et autres mouvements de personnel;</li> <li>✚ Intégration organisationnelle;</li> <li>✚ Formation;</li> <li>✚ Évaluation du rendement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Analyse complétée et acheminée à la Commission des droits de la personne.</li> <li>✚ Le programme du système d'emploi est conforme à la loi.</li> </ul>
	Appropriation du plan d'action au niveau de tous les services.	Mise à jour du Programme d'accès à l'égalité en emploi de la Ville de Baie-Comeau.	
Faciliter l'accès au formulaire.		Mise en ligne du formulaire pour le transport adapté.	Diffusion de l'information sur le site Internet et dans les médias sociaux.

## PLAN D'ACTION – 2012

### Axe d'intervention 1 : Accessibilité aux lieux et aux édifices publics

Objectif	Obstacle	Action	Partenaire	Porteur du dossier	Budget
Accroître l'accessibilité aux équipements et aux édifices publics municipaux.	Difficulté d'accéder aux bâtiments municipaux.	Bâtiment du 1310 d'Anticosti ✚ Estimation des coûts de réparation pour le système d'ouverture automatique de la porte d'entrée principale.		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Services publics, infrastructures et planification</li> <li>– Service de l'urbanisme</li> </ul>	
		Poursuite de la mise à jour du relevé d'inventaire des travaux à effectuer en termes d'accessibilité dans les édifices de la Municipalité.		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Services publics, infrastructures et planification</li> <li>– Service de l'urbanisme</li> </ul>	
	Difficulté d'accéder et de circuler dans les parcs en fauteuil roulant.	Parc D'Astous ✚ Procéder à l'abaissement du trottoir.		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Service des travaux publics et environnement</li> </ul>	
		Parc des Pionniers Halte No 3 - Promenade du littoral ✚ Enlever un escalier et faire une montée en asphalte pour faciliter l'accès.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Société d'aménagement et d'exploitation des parcs de Baie-Comeau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Service des travaux publics et environnement</li> </ul>	

<b>Objectif</b>	<b>Obstacle</b>	<b>Action</b>	<b>Partenaire</b>	<b>Porteur du dossier</b>	<b>Budget</b>
Rehausser le niveau et le sentiment de sécurité en milieu résidentiel.	Mise à jour de la banque de données concernant la clientèle handicapée (nouvelle clientèle et déménagement).	Élaborer une banque de données identifiant les personnes handicapées (localisation et nature du handicap) et la rendre accessible aux premiers intervenants des mesures d'urgence.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Associations locales oeuvrant auprès des personnes avec limitations</li> <li>– Comité de sécurité routière et de sécurité publique</li> </ul>	– Sécurité publique, protection incendie	

<b>Objectif</b>	<b>Obstacle</b>	<b>Action</b>	<b>Partenaire</b>	<b>Porteur du dossier</b>	<b>Budget</b>
Faciliter la circulation des personnes handicapées sur la voie publique.	Absence de signalisation dans les zones piétonnières.	Procéder à l'identification et à la signalisation des traverses de piétons sur place La Salle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organismes locaux</li> <li>- Comité de sécurité routière</li> <li>- Division électrique</li> </ul>	- Service des travaux publics et environnement	
Accroître l'offre et le mode de fonctionnement du Service de transport adapté.	Difficulté de déplacement, considérant l'horaire du transport adapté.	Étudier la possibilité de l'implantation de la carte universelle.		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services publics, infrastructures et planification</li> <li>- Service de l'urbanisme</li> </ul>	

**Axe d'intervention 4 : Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme**

<b>Objectif</b>	<b>Obstacle</b>	<b>Action</b>	<b>Partenaire</b>	<b>Porteur du dossier</b>	<b>Budget</b>
Favoriser la Participa-tion des Personnes handi-capées aux activités communa-taires, récréatives, culturelles, sportives et touristiques	Manque de promotions.	Encourager les organismes de loisir reconnus par la Municipalité à offrir leurs services à toutes les clientèles.	– Organismes concernés	– Service des loisirs, sports et vie commu-naulaire – Service des arts et de la culture	
	Accès limités ou inexistants à certains plateaux municipaux.	Répertorier sur les édifices de loisir de la Municipalité, les mesures favorisant l'accessibilité et l'intégration des personnes handicapées.		– Service des loisirs, sports et vie commu-naulaire – Service des arts et de la culture	

**Axe d'intervention 5 : Administration municipale**

<b>Objectif</b>	<b>Obstacle</b>	<b>Action</b>	<b>Partenaire</b>	<b>Porteur du dossier</b>	<b>Budget</b>
Favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.	Appropriation du plan d'action au niveau de tous les services.	Création de formulaires facilitant la description, l'archivage et les mesures entreprises par la Municipalité face à l'accessibilité.		– Service des loisirs, sports et vie commu-naulaire	